49 année — N° 223 Le numéro 10 centimes — SECONDE EDITION Jeudi 25 septembre 1919

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Suisse Catholique
Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse Fr.	[illegible]	6.—	10.—	20.—
Etranger »	[illegible]	10.—	19.—	[illegible]

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir les prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
Compte de chèques postal IIa 54

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES
[illegible]

Nouvelles du jour

Les révolutionnaires italiens s'apprêtent à tirer profit de l'équipée de d'Annunzio.

On apprend de bonne source que les soldats italiens qui ont suivi Gabriel d'Annunzio à Fiume sont environ 3000, dont 600 officiers. *Trois cents de ces derniers appartiennent aux cadres réguliers de l'armée ; les autres étaient déjà démobilisés ou en congé. Sur les 600* officiers, il y a plus de deux cents officiers supérieurs. Ils appartenaient à la VIIIme armée, qui tenait la ligne d'armistice. Le commandant de cette armée était le général di Robilant, qui vient d'être mis à pied par le gouvernement pour n'avoir pas pu ou pas voulu empêcher le départ de ses soldats pour Fiume et pour ne pas avoir averti aussitôt le *gouvernement de ce qui se passait.*

Le général di Robilant doit sa fortune à M. Sonnino, qui aurait voulu le nommer commandant suprême de l'armée à la place de Cadorna. Le général Badoglio, qui a succédé au général di Robilant, continue le blocus de la ville de Fiume. Les troupes de d'Annunzio sont à cinq cents mètres des troupes royales ; elles doivent en outre se garder contre les Yougo-Slaves, qui observent les événements et qui préparent, dit-on, quelque coup de main sur la ville. Le conseil de la couronne que le roi doit présider aujourd'hui, à Rome, est un événement si inédit dans les annales politiques de l'Italie, qu'il fait naître les suppositions les plus variées. Les adversaires de M. Nitti désapprouvent la convocation du conseil de la couronne ; ils y *voient un expédient du président du* ministère pour se soustraire à sa propre responsabilité, ainsi qu'une atteinte grave à la *Constitution, selon laquelle le roi exerce le* pouvoir exécutif par l'intermédiaire de ministres responsables. M. Nitti, écrit l'*Epoca*, cherche probablement dans ce conseil extraordinaire un moyen décent de s'en aller. Sa démission aurait, à l'heure présente, l'air d'une fuite ; après le conseil, M. Nitti aura cent prétextes de laisser le pouvoir. « La convocation du conseil, écrit de son côté la belliqueuse *Idea Nazionale*, découvre la Couronne, atténue ou annule la responsabilité ministérielle, engage la responsabilité des partis et du Parlement en dehors de leur sphère d'action ; elle bouleverse le fonctionnement de tout le système gouvernemental, qui est un gouvernement de cabinet et non de cour. »

Les amis de M. Nitti et les journaux modérés se félicitent au contraire de cette mesure extraordinaire. La situation politique de l'Italie est très grave ; le gouvernement a *voulu éviter une discussion des esprits et des* partis qui pourrait aboutir non seulement à une crise ministérielle, mais à une crise de régime. C'est l'heure des responsabilités ; chacun doit prendre la sienne franchement *et courageusement. Toutes les tendances et* tous les partis seront représentés dans la grande consultation nationale, et la sentence qui sera prononcée devra être sans appel. Il ne s'agit pas de Nitti et de manœuvres électorales ; il y va des intérêts suprêmes de la patrie. Ce n'est pas, d'ailleurs, M. Nitti *qui a eu l'idée de ce conseil extraordinaire,* mais bien M. Tittoni. Celui-ci a tenu, à son retour de Paris, à exposer la situation aux hommes politiques les plus éminents et à demander leur avis sur la ligne de conduite à suivre. Il s'avère de plus en plus que M. Wilson n'a pas encore répondu au sujet de l'accord conclu entre Tittoni, Lloyd George et Clémenceau, et que sa réponse se fera en*core attendre. On craint même que le prési*dent américain ne reste intransigeant au sujet de Fiume, dont il veut faire le débouché naturel de la Yougo-Slavie.

En attendant, la crise prend un aspect toujours plus inquiétant dans le pays. Rien n'est plus significatif que le langage des journaux socialistes. Ils répondent au militarisme de Don Quichotte, à ce qu'ils appellent la dictature militaire, par des menaces de révolution et de dictature prolétarienne. Ils n'ont qu'à imiter les méthodes de d'Annunzio et à préparer une sédition militaire. L'Union socialiste de Rome a déjà invité ceux de ses membres qui ont encore leur uniforme militaire à le garder, surtout s'ils sont officiers. Elle a prié ces derniers d'en*voyer tout de suite leur adresse, en prévision* de la convocation qui pourrait leur être adressée en vue d'un subit branle-bas.

***

On croit qu'il va éclater, en Croatie, un mouvement concerté de tous les grands partis pour demander que la Yougo-Slavie ne compose plus le royaume de Serbie mais qu'elle se sépare du royaume serbe pour former une fédération d'Etats.

***

La baisse du change a pour principale cause la différence entre l'importation et l'exportation. Mais, d'après le correspondant de New-York au *Times*, les Américains ajoutent d'autres raisons de la dépréciation du franc français ; ils citent la grande quantité de papier-monnaie qui circule en France et l'insuffisance *des impôts français pour* couvrir les intérêts des dépenses de la guerre. Le correspondant du *Times* ajoute que les Américains, qui sont disposés à prêter de l'argent, ne sont pas convaincus que leurs fonds seraient, en France, « à l'abri des attaques communistes ou autres de même nature ».

Cette insécurité existe en beaucoup d'autres pays.

M. Eugène DESCHENAUX juge fédéral

L'Assemblée fédérale a élu, ce matin, jeudi, juge au Tribunal fédéral, par 134 voix, sur 168 bulletins valables, M. Eugène Deschenaux, candidat de la droite catholique, accepté par le centre, la gauche et le groupe de politique sociale. Toutes les compétitions et justes aspirations des autres cantons catholiques s'étaient effacées devant la candidature du magistrat fribourgeois, qui avait conquis d'emblée la généralité des suffrages. Lorsque la succession de M. Gottofrey fut ouverte, on comprit que nul n'était plus digne de remplir cette vacance que M. Deschenaux, apprécié et connu dans les milieux parlementaires *autant que l'était l'ancien juge fédéral de Fri*bourg, trop tôt enlevé à la haute cour de Lausanne.

Le nouveau juge fédéral est né en 1874, à Romont. Il a fait ses études de droit aux universités de Fribourg, Berlin et Paris. Après avoir débuté dans le barreau, il a rempli les fonctions de président du tribunal de la Sarine jusqu'en 1911, année où il entra au Conseil d'Etat. Il assuma d'abord la direction du département de la police, puis celle du département de la justice. On sait avec quelle distinction M. Deschenaux remplit cette charge. Il a donné sa mesure, récemment encore, dans les débats du Grand Conseil sur les motions tendant à la revision de la Constitution cantonale fribourgeoise. Interprète de la pensée du gouvernement, il fit aisément la lumière dans l'horizon du droit public fribourgeois et, embrassant toutes les données du problème revisionniste, son esprit clair eut bientôt construit la synthèse des réformes constitutionnelles.

Mais si les mérites de M. Deschenaux, comme juriste et homme d'Etat, étaient incontestés à Fribourg, son action parlementaire à Berne, d'abord réservée et modeste, ne tarda pas à faire découvrir à nos confé*dérés les qualités qu'ils avaient si fort appré*ciées en M. Vincent Gottofrey : la rectitude de jugement, le souci de l'*impartialité, l'étude* approfondie des questions sur lesquelles M. Deschenaux était chargé d'exposer l'avis des commissions. Rappelons la part qu'il prit aux débats sur l'immunité parlementaire et sur l'amnistie. Se plaçant au-dessus des controverses irritantes, l'orateur fribourgeois, avec la sérénité et la conscience d'un juge, sut se mouvoir constamment dans la sphère élevée des principes.

Ce sont ces mêmes qualités d'intégrité juridique et de bon sens politique qui ont fait entrer M. Deschenaux dans les importantes commissions qui travaillent, depuis nombre d'années, à l'élaboration du Code pénal suisse et du nouveau code pénal militaire. Les jurisconsultes d'élite qui siègent *dans ces aréopages ont pu discerner la science* juridique, le talent d'exposition, le travail méthodique de leur collègue de Fribourg. Personne ne sera donc surpris que l'Assemblée fédérale ait porté sans hésitation son choix sur M. Deschenaux pour pourvoir le siège laissé vacant par M. Gottofrey. Elle savait ne pas se tromper dans son discernement, certaine qu'elle était de confier la magistrature suprême à qui la mérite.

La nouvelle de cette brillante promotion éveillera dans le pays de Fribourg un juste *sentiment de fierté.* Le grand honneur réservé à leur pair par les membres du Parlement *rejaillit sur le canton tout entier, qui compte* de nouveau, maintenant, deux de ses fils au sein de la Haute Cour fédérale. Mais cet honneur insigne ne parviendra pas à effacer les regrets unanimes que causera à Fribourg le départ du magistrat jeune encore et déjà *si* méritant que la confiance des Chambres vient de nous enlever.

Au Conseil national

La police des étrangers

Berne, 24 septembre.

Après liquidation de quelques affaires de moindre importance — crédit de cinq millions pour sept locomotives électriques, subvention supplémentaire pour la correction de la *Glatt, adhésion au Conseil des Etats* pour les dernières divergences concernant la caisse de secours pour le personnel fédéral — le Conseil national s'est enfoncé, ce matin, mercredi, en un débat de cinq heures, dans le problème du contrôle des étrangers voulant entrer en Suisse.

M. Antonio Riva devait faire rapport sur la *division de police du Département* de justice et police (rapport de gestion de 1918) ; mais, étant retenu par la maladie à Lugano, le député tessinois a confié son travail à M. Maunoir, qui en a donné lecture. La commission désire que le contrôle à l'intérieur soit de nouveau confié aux cantons et que la Confédération s'occupe exclusivement du contrôle à la frontière.

On sait que cette question de la police des étrangers a donné lieu à des discussions passionnées dans les assemblées et dans la presse. Deux courants opposés sont en présence : un courant xénophobe qui voudrait empêcher le plus grand nombre possible d'étrangers d'arriver en Suisse et qui estime que, ainsi seule*ment, on arrivera à tenir éloignés les indésira*bles, soit les tripoteurs, soit les bolchévistes ; et un courant qui demande un triage des demandes d'entrée permettant de laisser passer le grand public désireux de se reposer chez nous ou de travailler dans notre pays.

Comme au Conseil des Etats, deux motions contradictoires ont été déposées au Conseil *national. M. Meyer (Zurich), le 26 juin, a invité* le gouvernement à suspendre provisoirement les facilités accordées pour l'entrée en Suisse par arrêté du 19 juin 1919 et à accentuer le contrôle des étrangers, en faisant délivrer les permis par la police fédérale des étrangers (avec la collaboration des organes cantonaux), en examinant de très près les demandes pour *un séjour prolongé et en organisant le contrôle* de la durée du séjour à la frontière.

D'autre part, M. Walser (Grisons) a invité, par motion déposée le même jour, le Conseil fédéral à maintenir son arrêté du 19 juin 1919 sur les facilités accordées pour l'entrée en Suisse et à rechercher les moyens d'accorder d'autres facilités dans l'intérêt du pays. Nous *rappelons que l'arrêté du 19 juin avait autorisé* les légations et principaux consulats suisses à l'étranger à délivrer les permis sous certaines réserves.

M. Meyer a déclaré retirer sa motion, parce que le Conseil fédéral a apporté, depuis, certains tempéraments à son arrêté du 19 juin. Cependant, le député zuricois a deux demandes *encore à formuler : il exige* que la possibilité pour les autorités cantonales et communales, *de rendre illusoires les mesures de contrôle par* l'octroi d'un permis de séjour aux étrangers admis en Suisse pour une durée limitée, soit écartée et que, d'autre part, une revision complète de tous les étrangers ayant passé en Suisse avant novembre 1917 (date de la création du *contrôle fédéral*) vienne nous débarrasser des indésirables d'ancienne date.

M. Walser a combattu, de son côté, l'érection d'une sorte de muraille de Chine autour de la Suisse. Un contrôle efficace est possible sans des mesures prohibitives qui menacent de ruiner l'industrie hôtelière et d'autres intérêts importants du pays. Ces intérêts ont beaucoup plus de poids que les désagréments de la présence de quelques tripoteurs dans les grandes villes ; avec un peu d'énergie, les autorités pourraient facilement débarrasser le pays de ces indésirables.

La discussion générale des deux motions a amené une douzaine d'orateurs à la tribune. *M. Walther (Lucerne)* a signalé l'écho défavorable que les rigueurs apportées à l'entrée en Suisse ont provoqué en France, en Belgique et *ailleurs encore. Le jour viendra où nous au*rons grandement besoin de la bienveillance des Etats voisins, qui peuvent être conduits à des représailles. Le député lucernois reconnaît volontiers la bonne volonté manifestée par les autorités fédérales pour venir en aide aux multiples intérêts en souffrance, mais le système adopté pour le contrôle est trop compliqué, les *formalités sont tracassières, les consulats pa*raissent insuffisamment instruits, la durée des séjours accordés est trop courte. Les mesures prohibitives tiennent éloignée la bonne clientèle ; les tripoteurs savent s'arranger. M. Walther est d'accord que les permis de séjour délivrés par les cantons soient contrôlés par l'autorité fédérale, mais les motifs d'un refus doivent *être communiqués aux cantons.*

M. Cossy (Vaud) s'est prononcé pour un moyen-terme : que la Confédération exerce un contrôle sévère à la frontière, et que les cantons soient chargés du travail de nettoyage à l'intérieur.

Au nom de la commission des pleins pouvoirs, M. Holenstein (Saint-Gall) a développé des con*sidérations absolument contraires à celles de* MM. Walser et Walther. Il est adversaire décidé de la politique de la porte ouverte. Sans les mesures fédérales, le pays serait inondé d'indésirables, les autorités cantonales et communales étant beaucoup trop complaisantes.

MM. Weber, Bettex et Bossi ayant appuyé l'extension des facilités pour l'entrée en Suisse, *M. Seiler (Valais)* y a ajouté un vigoureux plaidoyer en faveur de la motion Walser. Il a dit que ceux qui ont sur la conscience les tracasseries qui écartent l'affluence des étrangers indispensables pour l'industrie hôtelière ont donné à cette industrie le coup de pied de l'âne. Les consulats travaillent mal. En tout cas, il s'agit de supprimer la disposition qui prescrit la *sortie* par la gare *d'entrée. D'autre part,* les demandes de séjour peuvent être débarrassées des conditions tracassières et liquidées plus rapidement.

M. le conseiller fédéral Muller, dans un long exposé, a commencé par la constatation qu'il s'agit de concilier les intérêts en jeu et que personne ne saurait prétendre que le contrôle puisse être *supprimé dès maintenant. Quant* aux desiderata présentés par M. Meyer, un arrêté réglera prochainement les deux points. Les consuls ont reçu toutes les instructions nécessaires. Dès le 1er octobre, les étrangers choisiront librement l'endroit de sortie. Le contrôle est notamment indispensable à l'égard d'individus de race orientale qui, après avoir exploité les populations des pays vaincus, viennent chercher abri chez nous. M. Muller déteste ce monde aux bagues brillantes et aux dîners arrosés de champagne. Des conventions sont imminentes avec l'Italie et la Fance concernant le retour des démobilisés ayant habité autrefois en Suisse. Le problème de la police des étrangers n'est pas susceptible d'un règlement rigide, mais il faut de l'ordre. *Il n'est pas contestable que des bé*vues ont été commises ; c'est l'apanage de toute bureaucratie, et M. Muller a constaté que des juristes même *sont incapables souvent de réflé*chir *(Hilarité).* Le Conseil fédéral désire ardemment pouvoir se décharger du fardeau du contrôle des étrangers ; cependant il s'agit d'avoir patience. Il est injuste d'accuser la police fédérale des étrangers des conséquences *qui ont* leur source dans la situation créée par la guerre. Les Américains ont été retenus par leur gouvernement et les ressortissants des pays centraux reculent devant les effets du change. M. Muller accepte d'ailleurs la motion Walser.

M. Gelpke a fait une charge à fond contre l'admission des étrangers, notamment des Israélites qui accaparent les affaires dans ce pays et menacent notre indépendance morale, et il a recommandé le rejet de la motion Walser. Par contre, MM. Forrer, Borella, Schneeberger et Michel ont insisté sur l'opportunité d'une certaine largeur d'esprit. M. Eggspühler a profité du débat pour demander le licenciement des troupes de garde à la frontière, dont la conduite, par endroit, ne paraît pas rencontrer la sympathie des populations.

Sans motif apparent — ou craignait-on un vote ? — M. Walser a fini par retirer sa motion, en se contentant des explications du chef du département ! Ainsi, le long débat s'est terminé sans conclusion formelle. Il était une heure et demie.

Les élections fédérales

Le nombre des Suisses ayant le droit de vote est actuellement de 931,523.

***

Le comité central du parti libéral lucernois présente les candidats suivants pour le Conseil national : MM. les conseillers nationaux Knüsel, Steiner et Schaller, députés sortants ; M. le Dr Zimmerli, président du tribunal ; M. Adol*phe Graber, avocat,* et M. le député Bœsli.

***

Les délégués de la *Volkspartei* catholique du Haut-Valais, réunis à Brigue, ont pris position en vue des élections fédérales. Ils ont décidé de marcher d'accord avec les conservateurs du reste du canton et d'élaborer avec eux une liste de cinq noms, dont deux pour le Haut-Valais. Les candidats haut-valaisans seront MM. Seiler et Petrig, députés sortants.

***

Nous avons donné les noms des cinq candidats radicaux valaisans pour le Conseil national. M. Maurice Charvoz, commerçant à Bagnes, n'accepterait le sixième siège que sous conditions. M. Charvoz passe en effet pour socialiste plutôt que pour radical. Il ne sera candidat que si les socialistes ne présentent pas de liste.

AU CONSEIL DES ÉTATS

La grippe dans l'armée

Berne, 24 septembre.

Le souvenir cuisant des deuils de juillet et de novembre a hanté aujourd'hui le cerveau et le cœur des représentants des Etats confédérés.

Après l'enquête de la commission spéciale désignée par le Conseil fédéral pour rechercher les causes de ce désastre sanitaire et déga*ger les responsabilités, les Chambres ont été* appelées à porter leur jugement définitif sur les ravages de la grippe dans l'armée.

Plus hardi et plus juste que le Conseil national, le Conseil des Etats a voulu donner une sanction à tout ce débat, en exprimant des regrets formels, que la commission unanime avait libellés comme suit :

1. Le Conseil des Etats approuve les conclusions du rapport de la commission chargée de l'enquête sur l'épidémie de grippe et le service *sanitaire de l'armée.*

2. Il regrette que des fautes dans l'organisation, l'approvisionnement et le service même du corps de santé militaire, compliquées encore par une série d'erreurs et de bévues, aient aggravé les effets de l'épidémie de grippe.

3. Il exprime l'attente :

a) que dans tous les cas où des fautes individuelles pourront être établies, les coupables seront, conformément à l'avis exprimé par la commission d'enquête (rapport, page 13), rendus responsables et sévèrement punis ;

b) que le Conseil fédéral veillera à porter le service de santé dans l'armée à la hauteur de sa mission et à l'y maintenir.

Après le rapport du représentant de la commission, M. Wettstein, et quelques observations très catégoriques de M. le Dr Dind (Vaud), la discussion s'est poursuivie dans une séance de relevée.

M. Wirz (Obwald) y tient à faire ressortir que les expériences faites pendant la première période de l'épidémie n'ont pas empêché de commettre les mêmes fautes dans la seconde période, en novembre. Les troupes levées pour défendre l'ordre contre la grève révolutionnaire ont été victimes de la même incurie qu'on avait signalée en été. C'est ce qui a causé tant d'amertume dans l'esprit du peuple. Nous devons exprimer notre regret pour ces faits déplorables et exiger des sanctions contre les auteurs responsables.

M. Decoppet, chef du Département militaire. *Le Conseil fédéral admet que, pendant les épi*démies de juillet et novembre, le service sanitaire de l'armée a présenté des lacunes graves et des défaillances regrettables. Mais, si ce service a été insuffisant, il faut en rechercher aussi la cause dans des économies trop restrictives, qui ont empêché, avant la guerre, de faire les acquisitions de matériel réclamées par les chefs de l'armée. Depuis l'apparition de l'épidémie, le Département militaire a accordé au médecin en chef de l'armée tous les crédits *demandés. Un seul crédit a été refusé.* Il s'agissait d'une somme de 510,000 francs pour le matériel d'un corps sanitaire qui n'existait pas encore.

En ce qui concerne les ravages de la grippe, on a constaté que la mortalité a été aussi grave dans les casernes que dans les cantonnements ; les soldats bien soignés sont morts en aussi *grand nombre que ceux qui l'avaient été mal.* Les ravages de l'épidémie n'ont pas été moindres dans la population civile. On évalue à 2 ½ millions le nombre des Suisses qui ont été atteints de la grippe.

En novembre, contrairement à ce qu'on a affirmé, le service sanitaire a beaucoup mieux fonctionné qu'en juillet.

L'orateur, cependant, ne s'oppose pas à l'adoption des conclusions de la commission. Le Conseil fédéral fera en sorte que satisfaction soit donnée aux vœux des Chambres.

Les propositions de la commission sont approuvées à l'unanimité.

D'Annunzio développe son action

Milan, 25 septembre.

On mande de Rome au *Secolo* :

Les journaux définissent la situation comme grave.

Le *Messaggero* dit que, d'après des nouvelles arrivées de Fiume et qu'il est impossible de contôler, il paraîtrait que des détachements de *troupes italiennes de Fiume* auraient dépassé la ligne gardée jusqu'ici par des troupes d'Annunzio et occupé la ligne de Traù. Une partie de ces troupes se seraient arrêtées à Sebenico. On parle d'une expédition à Spalato (Dalmatie).

Le bruit de ce nouvel événement a produit une émotion très vive. On craint des complications car des troupes yougoslaves et des troupes alliées se trouvent dans cette région.

Le *Messagero* se demande si l'on veut une nouvelle guerre.

Le *Tempo* parle dans le même sens.

Navires allemands remis à l'Angleterre

En outre du paquebot allemand *Imperator* (51,969 tonnes) qui a été remis à la Compagnie Cunard, plusieurs autres paquebots allemands, jusqu'ici utilisés par les Etats-Unis pour le transport des troupes, vont être, suivant un ordre du conseil allié des transports maritimes, confiés à la Grande-Bretagne pour un armement temporaire par ses grandes compagnies de navigation.

Ces navires sont : *Cap-Finisterre* (14,508 tonnes), *Cleveland* (16,900 tonnes), *Graf-Waldersee* 13,193 tonnes), *Kaiserin-Augusta-Viktoria* (24,581 tonnes), *Patricia* (14,466 tonnes), *Prétoria* (13,234 tonnes), *Prinz-Friedrich-Wilhelm* (17,082 tonnes), *Zeppelin* (14,167 tonnes).

Tous ces navires avaient été placés, après l'armistice, dans l'armement des Etats-Unis, et il avait été établi qu'ils reviendraient ensuite à la Grande-Bretagne.

République ou monarchie hongroise

Budapest, 23 septembre.

M. Friedrich, chef du ministère, a déclaré, dans une interview, que la décision sur la future forme politique de la Hongrie appartenait à l'Assemblée nationale. Il y aurait même été animé de sentiments républicains « absolus ».

En Hongrie, les deux tiers de la population se reconnaissent monarchistes et demandent un roi au plus tôt.

La république de Birkenfeld

Berlin, 24 septembre.

La *Deutsche Allgemeine Zeitung* annonce que le général Mangin a communiqué officiellement que la République de Birkenfeld sera reconnue. Elle est placée sous la direction du président des Pays rhénans, qui la représentera jusqu'à ce que la question de la jonction soit *résolue. Il n'y a plus de* gouvernement olden bourgeois à Birkenfeld.

Les Turcs du Turkestan

Pékin, 24 septembre.

(Havas.) — Les paysans et les troupes musulmanes ont renversé la domination bolchéviste dans la province de Ferghana, dans le Turkestan. Ils ont proclamé un gouvernement provisoire et avancent vers Tachkent (Turkestan russe).

La question de l'extradition de Guillaume II

Une dépêche de la Haye, publiée à Bruxelles, dit que la nouvelle de l'arrivée prochaine à la Haye d'une demande d'extradition concernant l'ex-empereur allemand n'a causé aucune surprise. D'après cette dépêche, le gouvernement hollandais répondra à la demande du Conseil suprême par un refus poli, mais formel. On a assuré au correspondant de la *Libre Belgique*, de source qu'il dit très bien informée, que les puissances associées s'attendent au refus de la Hollande et que ce refus serait quelque peu désiré par elles, afin d'éliminer définitivement cette question, dont la solution n'irait pas sans difficulté.

Le condamné à mort

Paris, 24 septembre.

(Havas.) — Le *Petit Journal* dit que l'état de Lenoir s'est aggravé. Il est devenu insensible et sourd. Les médecins, notamment le docteur Socquet, croient que c'est le fait d'une paralysie générale.

Les instituteurs français

Paris, 24 septembre.

(Havas.) — Le Congrès des Amicales des Instituteurs a voté dans la matinée la transformation des Amicales en syndicats. La question de l'affiliation à la C. G. T. sera discutée cet après-midi.

L'affaire Judet

Le commandant Abert, rapporteur près le 3me conseil de guerre, à Paris, a entendu comme témoin la comtesse de Martel (Gyp), voisine de M. Judet à Neuilly, elle a entretenu avec lui, pendant plusieurs années, des relations suivies.

« Je ne crois pas, a-t-elle déclaré, que la lumière puisse jaillir de cet interrogatoire. Je ne connais rien de l'affaire. Je suis loin de renier mes relations avec Judet, et pour croire à sa culpabilité j'attendrai des preuves plus précises. »

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

Nouveau raid sur Cronstadt

On mande de Stockholm, le 22 septembre, que soixante aéroplanes britanniques ont effectué de nouveau, dans la nuit de vendredi à samedi, le bombardement de Cronstadt. Ils ont causé de grands incendies dans la ville.

D'autre part, on annonce que les bolchévistes ont préparé l'évacuation complète de Pétrograd, dont les usines seront vraisemblablement transférées dans la région de l'Oural.

Les opérations de Dénikine

Le ministère de la guerre britannique annonce, le 22 septembre, qu'on n'a reçu aucune nouvelle de Dénikine sur les opérations du front d'Astrakhan, mais il ressort d'un radiotélégramme bolchéviste que les volontaires progressent légèrement le long de la côte, à 70 kilomètres d'Astrakhan.

Les volontaires ont infligé une défaite aux bolchévistes qui avaient traversé le Don, dans le voisinage de Tirek-Ostrovyanskaya ; une autre défaite leur a été infligée sur le Khoper, que les bolchévistes avaient également traversé, et où les forces de Dénikine se sont emparées de Koursk.

Dans la région de Konotop, les volontaires ont atteint le Seim ; ils se battent pour le passage de la rivière et progressent sur tout le front de Kief à la mer Noire.

Nouvelles diverses

M. Pichon, ministre des affaires étrangères, a fait hier mercredi, à la Chambre française, son discours sur le traité de Versailles ; M. Clémenceau parlera aujourd'hui jeudi.

— Le Conseil suprême des Alliés se réunira aujourd'hui, jeudi.

— Le Bureau de presse polonais dément les nouvelles relatives à la démission de M. Paderewski, comme président de la république de Pologne.

PETITE GAZETTE

Le prince de Galles, chef indien

La tribu d'Indiens qui habite la vallée de Banff (Canada) a solennellement reçu le prince de Galles, et *de chef de la tribu l'a proclamé* chef sous le nom de « Etoile du matin ». Le prince a revêtu la coiffure ornée de plumes d'aigle et a répondu pour remercier ses « frères » indiens.

Les Indiens étaient en costume de guerre, armés de tomahawks et de lances, et avaient la figure peinte en jaune ou en rouge avec des dessins bleus.

Echos de partout

BÉVUES LITTÉRAIRES

L'emploi irréfléchi de certaines locutions usuelles, lieux-communs et métaphores courantes, est une cause fréquente de bizarreries et cocasseries de style.

Prenons, par exemple, des locutions « en herbe, de main de maître, mettre le pied, pierre de touche, figure humaine », nous obtiendrons des phrases de ce genre :

« Cette débutante est véritablement une étoile « en herbe » qui chante « de main de maître. »

« Nous pénétrâmes dans une de ces forêts vierges où « la main » de l'homme n'a jamais « mis le pied ».

« La sauce blanche est la « pierre de touche » des cordons bleus. »

« Son chapeau bosselé, déchiré n'avait plus « figure humaine. »

Voici quelques exemples d'inadvertance :

« Il portait un veston et un gilet à carreaux avec un pantalon « de même couleur. »

« Il avait soixante-dix ans et paraissait le « double » de son âge. »

« Les deux adversaires furent placés à égale distance « l'un de l'autre ».

MOT DE LA FIN

— M. Muller, chef du département fédéral de police, s'occupe d'expulser tous les indésirables.

— Mais qu'est-ce qu'un indésirable ?

— C'est un étranger qui loge à l'hôtel, mais pas dans un grand hôtel.

Confédération

Excès de mansuétude

Le comité central de l'Association suisse des fonctionnaires des téléphones et des télégraphes a écrit à la Direction générale des télégraphes pour lui recommander d'engager au service de la Confédération quelques centaines de télégraphistes d'Autriche-Hongrie.

A cette demande stupéfiante, le directeur général des télégraphes a répondu par un refus.

La guillotine socialiste

L'Union ouvrière de Lucerne a ratifié la révocation du Dr Volkart, rédacteur du journal socialiste le *Demokrat*. Volkart, a été mêlé à une histoire où tout n'était pas très limpide et dans laquelle jouait un rôle le multimillionnaire américain John de Kay. Mais c'est surtout pour avoir fait la vie dure aux vieilles barbes socialistes de Lucerne que le trop bouillant journaliste est cassé aux gages, comme un vulgaire bourgeois.

Un Suisse massacré au Mexique

On apprend de San Francisco qu'une bande de brigands mexicains a *massacré l'ingénieur* suisse Edouard Dufour, directeur d'une exploitation minière appartenant à une société tessinoise.

Les brigands ont obligé la société à leur verser à plusieurs reprises de fortes sommes.

FAITS DIVERS

SUISSE

Le crime de Genève

Herckmans, l'étudiant luxembourgeois qui a assassiné, à Genève, le jeune Allemand Paul Gerstle, était interné au camp italien de concentration de Ventotenne. Amené en bateau à Naples, où il devait être écroué en attendant son extradition, il parvint à échapper à la surveillance des carabiniers et se précipita à la mer. Il fut repêché et conduit à l'hôpital de San Lorenzo, à Naples.

Une famille de faux-monnayeurs

Une famille fribourgeoise du nom de J., comprenant huit personnes et habitant place Pépinet, à Lausanne, vient d'être arrêtée sous l'inculpation de fabrication de fausse monnaie. La police a trouvé dans l'appartement de nombreux sacs de pièces fausses de 50 centimes, 1 franc, 2 francs et 5 francs. Les pièces étaient parfaitement imitées. Une perquisition plus minutieuse fit découvrir tout l'outillage de fabrication, avec moules et creuselets.

La famille J. avait été déjà inculpée de faux-monnayage à Genève, où elle habitait avant de se rendre à Lausanne.

Renversée par une automobile

A Cornol (Jura bernois), Mme Christ, 64 ans, a été renversée par une automobile, au moment où elle traversait la rue. La malheureuse a été relevée mortellement blessée.

Introuvables

L'expédition partie à la recherche des deux frères Wiesmann, disparus au Tœdi (Glaris), est rentrée sans succès. Une forte tempête de fœhn et de neige a empêché les recherches.

Un accident d'aviation à Planeyse

Un mécanicien attaché au centre d'aviation de Dubendorf, occupé à mettre en marche le moteur d'un avion à Planeyse, sur Colombier, a été saisi par l'hélice et grièvement blessé.

Il a été transporté à l'hôpital de Neuchâtel dans un état grave.

TRIBUNAUX

L'affaire de la caisse hypothécaire du Valais

Lundi matin, se sont ouverts, devant le tribunal cantonal valaisan, siégeant à Sion, les débats du procès intenté à Francis R., ancien caissier de la caisse hypothécaire et d'épargne, accusé de malversations et d'abus de confiance au préjudice de l'établissement. A l'ouverture de la séance, MM. Edouard Coquoz et O. Kluser, avocats, ont demandé l'examen médical de l'accusé, un supplément d'enquête et un complément d'expertise. La Cour a repoussé la demande de renvoi de la cause et a fait procéder à la lecture du dossier, quitte à ordonner plus tard un supplément d'enquête.

FRIBOURG

L'élection du Conseil national

L'électeur dispose d'autant de suffrages qu'il y a de conseillers nationaux à élire, soit, pour le canton de Fribourg de 7 suffrages. Il peut exprimer ces suffrages soit par le dépôt dans l'urne d'un bulletin imprimé, soit par le dépôt d'un bulletin manuscrit, soit par le dépôt d'un bulletin blanc.

Il peut modifier un bulletin imprimé, biffer le nom de tel candidat, le remplacer, compléter de sa main toute liste incomplète jusqu'à concurrence de 7 noms, et cela au moyen des candidats portés sur une liste quelconque de l'arrondissement, mais de ces candidats-là seulement. S'il se sert d'un bulletin blanc, il indique en tête de la liste la dénomination du parti en faveur duquel il entend donner sa préférence, et il inscrit à la suite les noms des candidats de son choix, portés sur la liste de l'arrondissement électoral.

Les suffrages accordés à des candidats qui ne figurent sur aucune des listes électorales régulièrement déposées ne sont pas enregistrés au nom de ces candidats. Ils ne sont pas valables, et le bureau électoral communal doit les biffer à l'encre rouge.

Lorsqu'une liste déposée dans l'urne est reconnue valable mais incomplète, il faut tenir compte non seulement des suffrages donnés aux candidats (suffrages nominatifs) mais aussi des suffrages non exprimés nominativement, qui valent comme suffrages complémentaires à la liste dont le numéro et la dénomination sont en tête du bulletin.

Le vote de l'électeur sous le régime proportionnel fédéral revêt donc une double signification : il vaut à la fois pour le parti et pour le candidat. Si l'électeur dépose dans l'urne un bulletin portant les noms de candidats différents, chaque parti bénéficiera des suffrages obtenus par ses candidats. C'est ce système que le message du Conseil fédéral appelle la concurrence des suffrages nominatifs, système que nous trouvons d'ailleurs déjà à l'heure actuelle, chez nous, pour les élections au Conseil communal.

Tout électeur qui panache enlève à la liste qu'il a choisie autant de suffrages qu'il a emprunté de noms aux autres listes. Ces dernières bénéficient ainsi des dits suffrages au détriment de la liste déposée par l'électeur.

La liste déposée peut ne porter aucune entête, ni numéro, ni désignation du parti, mais, par contre, contenir les noms de candidats inscrits sur les listes officielles. Dans ce cas, tous les suffrages non exprimés nominativement sont blancs. Ils doivent être enregistrés pour preuve du calcul. (En cas de non concordance, la dénomination de la liste prime le numéro. Dans le cas où la dénomination fait défaut, le numéro suffit pour constituer une liste dont les suffrages complémentaires sont valables pour le parti auquel il correspond.)

L'électeur peut, en outre, cumuler le nom d'un ou plusieurs candidats, mais ne peut donner plus de deux suffrages au même nom. Dans tous les cas, la liste ne doit pas contenir plus de 7 suffrages. *Si elle contient plus de 7 suffrages*, les derniers noms de la liste sont biffés officiellement par le bureau communal de dépouillement jusqu'à concurrence de ce chiffre.

Sont biffés également les suffrages accordés plus de deux fois sur un même bulletin ou même candidat, ainsi que les noms écrits d'une manière illisible et les candidats désignés d'une manière imprécise.

Toute modification opérée sur un bulletin de vote imprimé frappe de nullité le bulletin qui les porte, si ces modifications ou adjonctions ne sont pas manuscrites (noms imprimés ou inscrits à la machine à écrire). De même, tout bulletin originairement blanc rempli autrement qu'à la main n'est pas valable. Il faut en dire autant du bulletin contenant des expressions injurieuses et des bulletins non estampillés par la Direction de l'intérieur.

Le cumul privé, autorisé par la loi fédérale, augmente la liberté de l'électeur, et lui permet de manifester sa sympathie vis-à-vis de tel ou tel candidat qui a sa préférence. Ce système peut à la rigueur favoriser les manœuvres d'une petite coterie à l'intérieur d'un parti. Toutefois, cet inconvénient peut être évité partiellement par la faculté qu'ont les partis de cumuler officiellement sur la liste régulièrement déposée les candidats qu'ils préfèrent.

On peut résumer les considérations qui précèdent dans les principes suivants :

1° L'électeur qui biffe un ou plusieurs noms d'une liste porte préjudice aux candidats porteurs de ces noms. Il ne nuit cependant pas à son parti, puisque les suffrages laissés en blanc vont augmenter le nombre des suffrages complémentaires de ce même parti.

2° Si, par contre, l'électeur ajoute le nom d'un candidat d'une autre liste, il favorise le parti adverse en augmentant le nombre des suffrages de ce parti, et en diminuant le chiffre des suffrages de sa liste. Il fait deux fois tort à son parti.

3° En cumulant, l'électeur augmente le chiffre des voix de son ou ses candidats préférés, mais ne modifie en rien le chiffre des suffrages de son parti.

4° Dans le cas où un électeur ne voudrait pas que le parti dont il vote la liste bénéficie des suffrages complémentaires, il peut biffer la dénomination et le numéro d'ordre de sa liste.

Les exemples contenus dans la brochure qui sera prochainement publiée par la Direction de l'Intérieur aideront les bureaux de dépouillement à saisir la différence entre les divers suffrages et leur mode de calcul.

En l'honneur du nouveau juge fédéral

Ce soir, jeudi, à 8 h. ½, la musique de Landwehr donnera une sérénade au square des Places, devant la Banque cantonale, en l'honneur de M. Deschenaux, que les Chambres fédérales ont appelé ce matin, aux hautes fonctions de juge fédéral.

---

21 *Feuilleton de LA LIBERTÉ*

Une barrière invisible

Par M. MARYAN

« J'ai une nouvelle lettre de Marie-Blanche. Son frère se remet si vite qu'ils songent au retour. Cette bonne Mme d'Ermaillé veut donner à son cher ressuscité toute l'intensité des joies qu'il a failli perdre, et elle fait, me dit sa fille, un gros sacrifice pour lui faire passer son congé en Italie. Oh ! maman, si c'était à Rome ! Ne serait-ce pas délicieux de revoir ma chère Marie-Blanche, et de connaître son frère, très gai, très modeste, ne s'imaginant pas qu'il a été héroïque ! Et d'après ce que mon amie me disait de sa mère, elle vous plairait beaucoup, et porte, comme vous, un deuil inconsolé.

« A bientôt, n'est-ce pas, maman chérie ? Je vous couvre de baisers.

« Suzie. »

« Vous ai-je dit que le neveu de ma tante prolonge son séjour ici ? Il est très spirituel, brillant, tout à fait en train. La diplomatie est vraiment une belle carrière. J'espère que vous le verrez, car sa présence accroît certainement le charme de cette agréable maison. »

Mme Norans relut deux fois cette lettre, un peu de couleur montant à ses joues. Elle sonna d'un geste déterminé, et Jeannie, étonnée de cet appel un peu brusque, monta vivement.

— Je voudrais voir le docteur, Jeannie, d'ici à une heure, si c'est possible.

— Ce n'est pas pour vous ? Vous n'êtes pas malade ? s'écria la vieille fille, inquiète.

— Non, certainement, mais Suzie désire si vivement que j'aille la rejoindre, que je voudrais une appréciation exacte de l'état de nos malades.

— Madame n'est que trop restée ! Avec la garde, je peux bien les soigner ; du reste, ils sont mieux... Certes, je vais chercher le docteur, et il dira comme moi !

Une heure après, le médecin déclarait en effet, tout comme Jeannie, qu'il ne prévoyait aucune complication, que la convalescence se dessinait, et que Mme Norans pouvait partir en toute sûreté de conscience.

Elle envoya aussitôt un télégramme à sa belle-sœur, pour lui annoncer qu'elle partait le soir même pour Lugano.

Ce télégramme causa des impressions diverses. Suzie montra une joie attendrie ; M. Norans s'inquiéta d'une arrivée si prompte, parla de faire faire une quarantaine à la voyageuse, insuffisamment désinfectée, et Mme Norans ressentit une secrète contrariété, ayant tout de suite pénétré le motif de ce brusque départ. Evidemment, Suzie avait parlé d'Odon, et sa mère avait flairé un projet de mariage. Eh ! bien, s'il était regrettable pour le succès de ce projet qu'elle vînt si tôt, du moins, la situation allait s'éclaircir, et l'on verrait bien si elle prétendait vraiment détourner sa fille du mariage. Odon n'avait contre lui que la légère différence de ses épaules. Son titre, sa situation, son intelligence, son avenir, tout était réuni pour faire de lui un prétendant désirable. Même la question d'argent était satisfaisante ; sans être riche, il possédait *une fortune suffisante* pour n'être pas accusé de vues intéressées. Enfin, il était assez sérieux pour inspirer confiance à une mère, et Suzie ne pouvait, selon sa tante, rencontrer un parti meilleur ni plus brillant.

Et que pensait Suzie de ce nouveau venu, qui, elle l'avouait, avait accru l'agrément de sa vie ?

Elle se laissait aller au courant des jours, de ces jours faciles, sans devoirs, sans trame sérieuse, sans aspirations élevées, mais si rapides, si doux ! Elle avait repris sa musique avec ardeur ; elle dessinait, guidée par les conseils d'Odon, et c'était là une ombre de sérieux, une apparence de travail qui rassurait sa conscience, dressée à des formes plus graves et plus hautes. La jeunesse chantait en elle cet hymne qui grise, elle sentait tout à coup un désir de bonheur, avec des énergies jusqu'alors inconnues. Ses facultés s'épanouissaient subitement dans cette atmosphère un peu forcée, un peu factice ; au contact de ces esprits raffinés, elle avait conscience de sa valeur. Et tout naturellement ce besoin de bonheur, ces aspirations nouvelles, ce développement de son esprit formaient peu à peu en elle un idéal, une image. Elle ne pouvait méconnaître l'influence d'Odon ; il était le premier homme jeune qu'elle eût rencontré ; elle était sensible à l'intérêt qu'il prenait à l'efflorescence de sa personnalité, et aux attentions qu'il lui montrait.

La pensée encore vague d'être aimée accroissait singulièrement cette joie de vivre dont elle avait parlé à sa mère, et lui causait une sorte d'étourdissement joyeux.

Aimait-elle Odon ? Elle ne cherchait pas à définir ses sentiments ; mais il devenait l'objet constant de ses pensées, elle avait pris rapidement l'habitude de s'inquiéter de ses goûts, le suivre ses avis, elle avait besoin de son approbation. Peut-être un autre eût-il personnifié tout aussi bien le rêve confus de sa jeunesse. Peut-être ne réalisait-il pas l'idéal plus noble que son cœur était capable de former. La Suzie qui sortait du couvent avec une conception très haute de la vie, qui avait recueilli avec émotion des lèvres de Sabine le mot sacré de devoir, qui avait rêvé, en un mot, une existence féconde, et même une joie humaine détrempée d'amour divin, cette Suzie-là s'était transformée, ou momentanément amoindrie, dans un doux farniente, et devant les perspectives mondaines d'une union brillante et d'un bonheur très personnel. Et c'était Odon qui faisait luire ces perspectives à ses yeux et s'identifiait avec elles.

Elle était grisée, encore une fois, de la préférence qu'il lui témoignait. Cet homme très brillant, que ses talents et ambitions pouvaient faire parvenir très haut, lui inspirait une admiration absolue ; elle se demandait même, dans un retour d'humilité, comment il pouvait s'intéresser à une petite pensionnaire comme elle.

Ce n'est pas, toutefois, qu'il y eût entre eux une harmonie complète d'idées et de sentiments. Odon avait retenu, de ses débuts de diplomate, une disposition marquée au scepticisme. Il se vantait d'être pondéré, et les enthousiasmes de Suzie se heurtaient parfois à une sorte d'indifférence, et même à une froideur qui les déconcertaient. Mais elle voulait y voir la marque d'un jugement sûr, et d'une maîtrise également précieuse dans la carrière qu'il avait embrassée. Et elle essayait d'éteindre ou de modérer les belles flammes qu'il semblait trouver trop vives.

Quant au défaut physique d'Odon, elle y était, comme il avait prévu sa tante, parfaitement insensible. Ou plutôt, il éveillait en elle un doux sentiment féminin, une sympathie, un désir de panser la petite blessure qu'elle avait devinée.

Et c'est ainsi que, en dix ou douze jours, les plans de Mme Norans étaient en voie de réalisation, car les jeunes vivent double, et la floraison de leur cœur est soudaine ; un amour qui semble naître à première vue n'est que l'épanouissement d'une racine cachée, mais vivace ; c'est la figure donnée au rêve.

M. Norans suivait en artiste et en psychologue ce petit roman dont sa femme tenait les fils. Il s'en amusait, et constatait que Suzie devenait tout à coup presque jolie. Elle avait trouvé le secret des coiffures seyantes ; elle montrait un entrain nouveau, avec un sens tout à tour plus aigu et plus attendri des choses.

Et, par une de ces matinées de décembre où le soleil reste brillant et doux dans les climats du Sud, Mme Norans, qui avait voyagé sans arrêt, rejoignit enfin sa fille.

(A suivre.)

Kefol NÉVRALGIE MIGRAINE BOITE DE 10 POUDRES Fr. 1.60 TOUTES PHARMACIES

CHRONIQUE BROYARDE

On nous écrit :

Le district de la Broye a fait honneur à notre traditionnelle bénichon. Dans la capitale, cette fête profane n'a pas revêtu l'importance des années précédentes ; la foule y était moins dense dans les rues. Les Neuchâtelois qui, bon an mal an, fournissaient un contingent de 1200 à 1600 visiteurs, ne sont guère venus cette année-ci qu'au nombre de 400. Ils sont restés chez eux, retenus par les journées d'aviation de Planeyse.

A Estavayer, la bénichon est avant tout une ancienne coutume, ayant conservé maints charmes et usages que l'on ne rencontre pas ailleurs.

C'est ainsi que le dimanche matin, à la sortie de l'office, des sociétés de jeunesse font le tour de la ville, précédées de deux orchestres. Elles s'en vont donner une courte sérénade aux magistrats de la cité et aux autorités, qui leur remettent en échange force bouteilles de vin et pièces d'argent. Puis, sur le pont de l'hôtel du Cerf, *comme autrefois, les jeunes gens reprennent* avec entrain l'air des anciennes coraules.

* * *

Estavayer, la petite cité qui, il y a quelque vingt ans, dormait, immuable, à l'ombre de ses tours, semble depuis quelques années s'éveiller d'un long sommeil. Plusieurs industries locales sont en pleine activité et en pleine prospérité. Nous ne citerons que la manufacture de cigares, la fabrique de jouets de M. A. Corboud, l'atelier de constructions mécaniques de M. S. Vogel-Müller, la fabrique de produits alimentaires de M. A. Droz, ainsi qu'une tannerie aujourd'hui complètement transformée et modernisée.

Environ trois cents ouvriers et ouvrières vivent ainsi de la petite industrie staviacoise.

* * *

Depuis de longs mois, la vie politique de notre district ignore des événements importants. Au mois d'octobre tout proche, le corps électoral sortira d'une longue léthargie et, par deux fois, les électeurs broyards auront à déposer dans l'urne leur bulletin de vote.

Le 5 octobre, ce sera l'élection au Grand Conseil, pour remplacer M. Bæchler, décédé. Aucune candidature n'est encore arrêtée ; mais on assure, dans des rangs conservateurs, que le nom de M. Louis Curty, de Cousset, sera présenté aux délégués du parti. Au courant des questions agricoles, bon administrateur, M. Curty serait un excellent candidat.

Le 26 octobre, les électeurs broyards, avec leurs concitoyens des autres districts, nommeront les députés au Conseil national. Jusqu'ici, *les listes ne sont pas établies. Pourtant*, l'élection assurée de M. Deschenaux au Tribunal fédéral laisse un siège vacant dans la députation conservatrice, et le bruit suivant lequel on verrait de bon œil qu'on offrît ce siège à une personnalité broyarde a trouvé grande faveur dans notre district. Avant même que le nom du candidat dont on parle soit proclamé par les organes réguliers du parti, nous tenons à faire savoir par l'intermédiaire de la *Liberté* la joyeuse répercussion qu'a causée dans notre contrée la nouvelle d'une candidature broyarde.

Notre approvisionnement en charbon

Communiqué de l'Office cantonal de ravitaillement :

Nos prévisions très pessimistes quant à notre ravitaillement en combustibles pour l'hiver prochain se sont malheureusement réalisées, et l'état des arrivages de charbon, qui est actuellement des plus alarmants, ne promet pas de s'améliorer. En plus du rationnement qui devra se faire avec la dernière rigueur, nous croyons qu'il sera impossible de fournir aux consommateurs les espèces de combustibles qu'ils désirent.

Les cokes arrivent en très petites quantités et ne suffisent pas même à la petite industrie, pour laquelle ils sont réservés.

Les produits belges n'arrivent pas depuis un certain temps, ce pays ayant interdit l'exportation par suite de besoins croissants et de production plutôt réduite.

De la Sarre n'arrivent que des wagons isolés réservés à des usages spéciaux (forges).

Les expéditions de briquettes Union sont complètement interrompues depuis le 1er septembre.

Le seul produit que nous recevions en quantités plus satisfaisantes est la houille américaine, qui, malheureusement, contient une forte proportion de poussiers, mais qui, néanmoins, donne entière satisfaction pour les cuisines. Il est fort possible que nous soyons même obligés de l'utiliser faute de mieux pour les chauffages centraux.

D'après ce qui précède, il n'est pas inutile de recommander aux consommateurs de se pourvoir le plus possible de bois et spécialement de tourbe, qui, cette année-ci, est de toute première qualité.

Les cartes de charbon ne seront pas comme l'année dernière délivrées d'office à tous les consommateurs, mais seulement à ceux qui en feront la demande verbalement ou par écrit à l'Office cantonal des combustibles, à Fribourg, qui est ouvert au public de 8 heures à midi. La présentation du talon de l'ancienne carte 18-19 est, sinon obligatoire, du moins recommandée pour l'obtention d'une nouvelle carte.

Exposition de fruits et de légumes

La société cantonale d'horticulture organise, pour les 4, 5 et 6 octobre, une exposition de fruits et de légumes, à la halle de gymnastique des Grand'Places, à Fribourg. Elle adresse un *pressant appel à tous ses membres, afin qu'ils* apportent, à Fribourg, pour la circonstance, les plus beaux produits de leurs jardins. Fruits et légumes devront être à destination le samedi matin, 4 octobre, à 9 heures, au plus tard. Les inscriptions sont reçues auprès du secrétaire Ignace Dewey, à Fribourg, en indiquant approximativement la place nécessaire pour les lots qui seront envoyés.

Les gymnastes-lutteurs romands à Fribourg

La gracieuse affiche de la XXme fête romande des gymnastes-lutteurs, sortie des presses de la lithographie Robert, à Fribourg, vient d'être placardée sur nos murs. Elle montre deux lutteurs, un berger et un gymnaste, aux prises sur une pelouse, en face du pittoresque décor que constituent l'hôtel cantonal et la collégiale de Saint-Nicolas.

On sait que la fête est fixée à dimanche, 28 septembre. La veille au soir, les comités et le jury se réuniront en séance commune. Le lendemain, les luttes commenceront dès 7 h. au parc des sports. Elles seront interrompues entre 9 et 10 heures pour les services religieux. Puis les tournois se poursuivront jusqu'à midi et seront repris à 1 h. 30, pour se terminer à 5 heures, par la distribution des prix.

Les amis de la gymnastique qui n'auraient pas encore répondu à l'appel du comité des prix et qui voudraient contribuer à récompenser les vaillants lutteurs qui se donneront *rendez-vous à Fribourg, dimanche*, sont priés de se hâter. Leurs dons sont reçus avec reconnaissance par M. Raymond de Boccard, à la Préfecture. C'est à cette adresse que devront parvenir, pour samedi au plus tard, les listes de souscription dont quelques personnes généreuses ont bien voulu se charger.

Incendie

Un grand incendie a éclaté, mardi soir, vers minuit, à Charmey et y a complètement détruit une vaste scierie, appartenant à M. Calbyte Overney, député. Beaucoup de billes et près de soixante piles de planches ont été consumées. La perte est considérable. Les pompes accourues sur les lieux ont dû se borner à protéger les maisons et la forêt voisines. La cause du sinistre est inconnue.

On nous écrit de Châtel-sur-Montsalvens que l'incendie de la scierie de la Tzintre a causé pour 150,000 à 200,000 fr. de dommages. Les bois consumés n'étaient malheureusement que peu assurés. Et les pompiers de Charmey, Bulle, Crésuz, Broc, La Tour, Châtel et Cerniat durent se cantonner dans la protection des bâtiments voisins de la scierie. La forêt communale de l'Ermitage prit feu. Il fallut faire une profonde tranchée pour arrêter les progrès de l'incendie. Une équipe d'ouvriers de la Jogne, amenés en camion sur le lieu du sinistre avec les outils nécessaires rendit de précieux services dans la lutte contre le feu.

Auto contre chars

L'autre soir, à Riaz, M. Maillard, mécanicien à Bulle, rentrait en auto avec son frère, lorsqu'il entra en collision avec deux chars sans lanterne, se dirigeant sur Marsens. Le premier véhicule fut réduit en miettes et les deux campagnards qui y étaient assis furent assez sérieusement blessés. Le conducteur du second char fut également blessé. Quant à MM. Maillard, ils en furent quittes avec des égratignures. Les chevaux n'eurent aucun mal, et l'auto n'a guère eu que sa vitre brisée. Les blessés furent conduits à l'hôpital de Riaz par M. Andrey, chauffeur aux autobus de la Gruyère, qui était arrivé avec sa voiture peu après la collision.

Collision d'autos

Samedi soir dernier, à la sortie du village de Buchillon, à un contour de la route, une automobile prit en écharpe un camion venant de Champagny. Il dut y avoir quelques contusions et quelques bris de part et d'autre, car on a trouvé des traces de sang et des débris de verre sur le lieu de la rencontre.

Un char sur la voie

Le train de la Directe Neuchâtel-Chiètres-Berne a subi un long retard lundi soir, à la suite d'une collision qui s'était produite près de Champion. Un char attelé d'un cheval avait pénétré sur la voie ; la bête fut tuée et le véhicule réduit en morceaux. Il n'y eut pas d'accident de personne.

La foire de la Saint-Denis

La grande foire de la Saint-Denis a commencé lundi par le marché aux poulains, où l'on a constaté une forte baisse, due à la pénurie des fourrages. On redoutait la même répercussion pour le bétail bovin. S'il y a eu baisse, mardi, celle-ci n'a pas été aussi considérable qu'on le prévoyait. Le bétail était nombreux ; mais marchands et vendeurs restaient sur l'expectative. Quelques ventes forcées se sont faites à bas prix. Pourtant, dans l'après-midi, la baisse s'arrêta et les transactions prirent de l'animation. Une trentaine de wagons furent expédiés par le Bulle-Romont, lundi soir. On signale l'arrivée d'une commission italienne, qui a dû contribuer à raffermir les prix.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

La Gloire qui chante. — Ce soir, jeudi, dès 5 heures, remise des costumes ; à 8 h., au théâtre, photographie des groupes ; à 8 h. ½, au Faucon, répétition pour les groupes C et D.

Calendrier

Vendredi 26 septembre

Saint CYPRIEN et sainte JUSTINE martyrs

Sainte Justine d'Antioche convertit saint Cyprien, qui était magicien et qui devint évêque d'Antioche. Ces deux saints subirent le martyre sous Dioclétien, en 304.

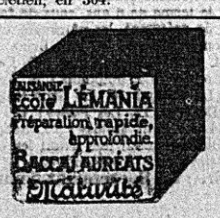

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

D'Annunzio demande la démission de M. Nitti

Rome, 25 septembre.

L'ingénieur Sinigaglia, qui se trouve actuellement à Rome, comme ambassadeur de d'Annunzio, a demandé à parler à M. Turati auquel il a déclaré, au nom de d'Annunzio, que ce dernier *renoncerait à son attitude à la seule condition* que M. Nitti démissionne.

M. Turati a accueilli avec un sourire de mépris l'étrange proposition et a tourné le dos à l'ambassadeur de d'Annunzio, après lui avoir déclaré que, par de semblables légèretés téméraires, on mène l'Italie à sa ruine.

Rome, 25 septembre.

D'après le *Tempo*, quelques nationalistes auraient télégraphié à Milan, au comité des *employés des postes, télégraphes et téléphones*, en demandant la proclamation de la grève du personnel, précisément pour créer des embarras au ministère Nitti et le faire tomber.

La grande majorité du comité s'est déclarée absolument contraire.

Les Serbes et le problème de l'Adriatique

Belgrade, 25 septembre.

(Havas.) — Au Conseil des ministres, M. Trumbitch a fait un rapport complet sur la question de l'Adriatique et sur la phase où cette *question est arrivée*.

Les délégués serbes à la Conférence de la paix ont fait devant les représentants de tous les partis à l'Assemblée nationale, réunis sous la présidence de la Skoupchtina, un exposé des négociations de Paris. Une première réunion a eu lieu mardi et une deuxième, hier, mercredi, dans le cabinet du président de la Skoupchtina.

Belgrade, 25 septembre.

(Havas.) — On mande de Split qu'un détachement italien a franchi la ligne de démarcation, près de Toguiro, accompagné de plusieurs automobiles blindées ; ils ont pénétré dans Toguiro et ont arrêté, après les avoir attaqué, une dizaine de soldats yougoslaves, qui lui ont opposé une résistance acharnée. Des troupes se sont portées à la rencontre du détachement italien, Mercredi, à midi, on ne signalait encore aucune rencontre. Deux vaisseaux de guerre américains sont partis pour Toguiro. L'amiral italien Mielo a informé le commandant américain que le détachement se composait de marins *en fuite, agissant de leur propre initiative*. La population de Split est vivement émue. Des manifestations ont eu lieu et tous les hommes s'inscrivent comme volontaires.

M. Wilson et le traité de paix

Milan, 25 septembre.

On mande de New-York au *Secolo* :

L'*Evening Mail* apprend de Washington que, dans les milieux officiels, on dit que si le Sénat apporte des modifications importantes au texte du traité de paix, M. Wilson aurait l'intention de retirer entièrement le document, en notifiant aux autres nations de l'Entente que ce document ne sera présenté à nouveau au parlement nord-américain qu'après les prochaines élections.

Dans ce cas, M. Wilson soumettra au jugement du pays la question de la ligue des nations, ce qui lui donnerait l'occasion de se présenter à nouveau comme candidat.

Une accusation

Milan, 25 septembre.

On mande de Fiume au *Secolo* :

Le Tagblatt d'Agram écrit :

« Nous ne savons si nous voyons juste. Mais il est certain qu'il ne se trouvera plus un Yougo-slave qui ne soit prêt à considérer que l'aventure de d'Annunzio est une carte jouée non seulement par ce dernier, d'accord avec le gouvernement italien, mais aussi par l'Italie d'accord avec les autres puissances de l'Entente. »

La Silésie prussienne

Berlin, 25 septembre.

(Wolff.) — La commission de l'assemblée nationale prussienne pour les questions de Haute-Silésie a accepté un projet de loi, présenté par le centre concernant l'établissement d'une province de Haute-Silésie, projet qui avait été accepté par la sous-commission à l'unanimité, moins une abstention (indépendant). D'après le projet, le partage de la Province de Silésie en une province de Haute-Silésie et une province de Basse-Silésie doit intervenir de 1er avril 1920. Pour ce qui concerne le partage des biens entre les deux provinces, une loi réglera la question, si les représentants des deux provinces ne sont pas d'accord. Une proposition du Centre, qui prévoyait un droit de préférence pour les employés en Haute Silésie, a été repoussé. Le projet de loi, concernant l'extension de l'indépendance des ligues de province sera présenté en troisième lecture.

Le projet des spartaciens

Berlin, 25 septembre.

(Wolff.) — La *Berliner Zeitung* publie un ordre secret trouvé sur le communiste Heile, arrêté durant son court passage à Munich. Cet ordre contient entre autres dispositions les suivantes :

« Organisation d'une grande révolution et abolition des milices d'empire, comme cela a été proposé. Exécution en septembre 1919. La garde d'empire doit être attaquée à la pointe du jour et surprise dans son sommeil. Durant la nuit les logements des officiers sont à surveiller *sévèrement. Les officiers monarchistes doivent* être écartés (sans effusion de sang). Pour entrer dans les casernes, il y a un plan pour chacune d'elles. Les sous-officiers doivent être placés dans une chambre et surveillés. Les hommes restent dans leurs cantonnements. Les casernes doivent être ensuite occupées et surveillées sévèrement. Au moment même de l'attaque des casernes, les édifices publics, les bifurcations de rues et les places publiques doivent être occupés. La prise du possession des dépôts militaires, places de tir, etc. doit également être simultanée. Toute personne opposant de la résistance armée sera fusillée. Tout civil armé, n'appartenant pas à l'armée rouge, sera fusillé. Le trafic des chemins de fer et des télégraphes sera suspendu. Personne ne devra quitter Munich. Une lutte armée est inévitable. Une narration fausse des événements sera présentée au commandant en chef des troupes. Les civils porteurs d'armes à feu seront fusillés, sans jugement, sur l'ordre d'un officier. »

Navires de guerre des Alliés

Spalato, 25 septembre.

(B. C. V.) — On mande de Venise au Bureau de correspondance de Laibach que les navires de guerre anglais, français et américains qui, depuis la signature de l'armistice, étaient à l'ancre devant Venise, ont reçu l'ordre de quitter l'Adriatique et de se joindre aux autres unités, dans les eaux de Fiume.

Koltchak et Dénikine

Londres, 25 septembre.

On mande de Tokio au *Times* :

On annonce que, à la suite de la rivalité existant entre des divers généraux sibériens, la position de Koltchak, déjà affaiblie par les récents *insuccès militaires, est si précaire que l'on croit* inévitable sa renonciation au pouvoir.

De source bolchéviste, on annonce que Koltchak aurait déjà annoncé aux Alliés qu'il a cédé l'autorité suprême à Dénikine.

L'armée de Dénikine a occupé Koursk à 280 milles au sud de Moscou.

Vienne sans charbon

Vienne, 25 septembre.

(B. C. V.) — Le bourgmestre Neumann, rapportant, à la séance du conseil de la ville de Vienne, sur le ravitaillement en charbon, dit que le ravitaillement est demeuré, comme auparavant, absolument insuffisant. La quantité nécessaire journellement est de 5700 tonnes. Hors, une petite partie de ce chiffre, seulement, nous arrive. Les offres de charbon anglais et américain ne peuvent pas être prises en considération, car une base manque et ces marchandises seraient difficiles à atteindre. Les négociations avec l'Amérique pour la livraison de charbon n'apportent aucun résultat, ainsi que le disaient les derniers télégrammes, suivant lesquels l'Amérique n'était pas à même de livrer du charbon à l'Autriche. Enfin, le président déclare que le seul secours que la commune puisse attendre, c'est celui de l'étranger.

L'affaire Caillaux

Paris, 25 septembre.

(Havas.) — Le procureur Lescouvé a rédigé une requête demandant un supplément d'information relatif uniquement aux révélations de Pierre Lenoir, touchant l'affaire Caillaux et plus spécialement le rôle de Caillaux au cours des négociations avec l'Allemagne pour l'achat du *Journal*. La requête a été remise à M. Dubost pour telle décision qu'il lui appartiendra de prendre.

Les socialistes allemands

Berlin, 25 septembre.

Le groupe socialiste de l'assemblée nationale a adressé au groupe socialiste de la Chambre française, *selon le Vorwærts*, une demande télégraphique le priant de mettre toutes ses forces en œuvre en vue d'un rapide rapatriement des prisonniers de guerre allemands.

Rapatriement de prisonniers allemands

Versailles, 25 septembre.

(Wolff.) — Le *Journal Belge* communique que le gouvernement belge s'occupera, à partir du 25 septembre, du rapatriement des prisonniers de guerre allemands. Journellement, un train comprenant mille prisonniers se rendra jusqu'à la frontière de la zone occupée.

La grève de Berlin

Berlin, 25 septembre.

La grève berlinoise des ouvriers sur métaux paraît être actuellement arrivée à une accalmie. Dans presque toutes les exploitations, on a décidé de ne pas y prendre part.

Ainsi que le *Vorwærts* l'annonce, on ne peut pas prévoir actuellement si la grève s'intensifiera en une grande lutte.

Tarif italien pour le chocolat

Milan, 25 septembre.

(I. P. D.) — Le nouveau tarif provisoire qui doit entrer en vigueur le premier octobre prochain prévoit, pour le chocolat, des droits de 290 à 300 lires. Les droits actuels sur cet article (dont l'exportation de Suisse en Italie est considérable), sont de 200 francs.

Plus de journaux le dimanche

Rome, 25 septembre.

Le conseil des ministres a approuvé le projet de loi relatif au repos dominical des journalistes.

Couronnes hors de cours

Vienne, 25 septembre.

(B. C. V.) — Ainsi que l'annonce le Bureau de presse tchéco-slovaque, les billets d'une et de deux couronnes n'auront plus cours, à partir du 14 octobre, en Tchéco-Slovaquie.

Officiers italiens punis

Rome, 25 septembre.

Onze officiers de la brigade Sassari avaient déposé, le 20 septembre, sur la trouée de la Porta Pia, une couronne portant la devise : « Les Sardes. Fiume ou la mort ! »

Il paraît que ces officiers seront punis de deux mois de forteresse.

SUISSE

Assemblée fédérale

L'élection de M. Deschenaux au Tribunal fédéral

Berne, 25 septembre.

L'Assemblée fédérale s'est réunie ce matin, jeudi, à 9 heures.

Deux propositions sont présentées, pour le remplacement de M. Gottofrey au Tribunal fédéral : l'une émanant des groupes catholique, radical et libéral, qui portent M. Eugène Deschenaux, conseiller national et membre du Conseil d'Etat de Fribourg ; l'autre émanant du groupe socialiste, qui porte M. Z'graggen, juge à la Cour d'appel de Berne.

Avant l'élection, M. Naine déclare, au nom du groupe socialiste, qu'il a beaucoup de considération pour les deux candidats en présence, mais que le Tribunal fédéral est jusqu'ici exclusivement composé de bourgeois, ce qui tend à faire croire à une « justice de classe ». Il demande qu'on fasse une place aux socialistes (Si ces socialistes peuvent avoir quelque droit de réclamer un représentant au Tribunal fédéral, ils ne devraient pas le faire aux dépens des autres minorités. — *Réd.*) On passe ensuite au vote.

Voici les résultats du scrutin :

Bulletins distribués et rentrés : 175, dont un bulletin blanc. Bulletins valables : 174. Majorité absolue : 88. M. *Deschenaux obtient 134 voix* ; M. Z'graggen, 36 ; M. le professeur Tuor, recteur de l'Université de Fribourg, 3 ; M. Eggspühler, conseiller national, d'Argovie, 1.

M. Deschenaux est déclaré élu.

L'Assemblée fédérale continue ensuite sa séance par la liquidation d'une centaine de recours en grâce.

Une religieuse sous un train

Porrentruy, 25 septembre.

Ce matin jeudi, à 5 h. ½, à la gare de Porrentruy, une sœur de Charité, sœur Augustine Tévet, voulant descendre d'un train où elle avait accompagné une autre Sœur qui se rendait à Besançon, est tombée sur la voie, au moment où le convoi se mettait en marche. La religieuse *a été écrasée par le train.*

Changes à vue de la Bourse de Genève

Le 25 septembre

Les cours ci-après s'entendent pour les chèques et versements. Pour les billets de banque, il peut exister un écart.

Le premier cours est celui auquel les Banques achètent ; le second, celui auquel elles vendent l'argent étranger.

	Demande	Offre
Paris	63 85	65 85
Londres (livre st.)	23 17	23 57
Allemagne (mare)	22 15	24 15
Italie (lire)	55 45	57 45
Autriche (couronne)	7 25	9 25
Prague (couronne)	18 —	20 —
New-York (dollar)	5 37	5 77
Bruxelles	63 60	65 60
Madrid (peseta)	104 40	106 40
Amsterdam (florin)	208 —	210 —
Pétrograd (rouble)	16 —	20 —

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Du 25 septembre

BAROMÈTRE

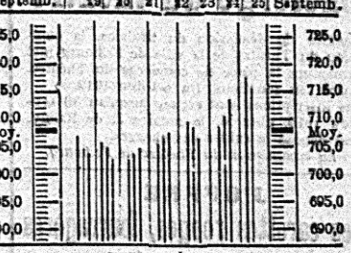

THERMOMÈTRE C.

Septemb.	19	20	21	22	23	24	25	Septemb.
7 h. m.	11	9	6	6	5	11	12	7 h. m.
11 h. m.	14	15	5	10	10	15	18	11 h. m.
7 h. s.	11	9	4	8	15	18		7 h. s.

TEMPS PROBABLE

Zurich, 25 septembre, midi.

Quelques nuages. Faible vent du sud-ouest. Adoucissement de la température.

†

Madame Jules Winckler ;
Monsieur Pierre Winckler ;
Monsieur et Madame Alexandre Winckler-Menoud ;
Mademoiselle Ida Winckler,
ainsi que des familles alliées font part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Monsieur Jules WINCKLER

leur très cher époux, père, beau-père et parent décédé après une courte maladie, à l'âge de 54 ans, muni des secours de la religion.

L'enterrement aura lieu en l'église du Collège, le samedi 27 courant, à 8 h. ½.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Domicile mortuaire : Avenue de Rome, 11.

†

Monsieur Jean Nicolet, à Cottens ; M. et Mme Joseph Nicolet-Codourey et leur fille, à Cottens ; Mme et M. Menoud-Nicolet et leurs enfants, à Cottens ; Mme et M. Clément-Nicolet et leurs enfants, à Cottens ; Mlles Alphonsine et Anna Nicolet, à Fribourg, et les familles alliées ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la très grande perte qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame Marie NICOLET
née Eltschinger

leur épouse, mère, grand'mère et belle-mère, pieusement endormie dans le Seigneur, dans sa 81me année, après une longue maladie, chrétiennement supportée, munie de tous les secours de la religion.

L'enterrement aura lieu samedi, 27 septembre, à 9 heures, à Autigny.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

†

L'office anniversaire pour le repos de l'âme de

Monsieur Jules BORNET

aura lieu vendredi, 26 septembre, à 8 h. ½, à l'église de Saint-Maurice.

Madame veuve **Marion** et sa famille, à Estavayer, remercient bien sincèrement les personnes et les sociétés de Fribourg et d'Estavayer-le-Lac qui leur ont témoigné tant de sympathie et de dévouement à l'occasion du deuil si douloureux qui vient de les frapper.

Société suisse des commerçants

Section de Fribourg

Cours Commerciaux et de langues

HIVER 1919-1920

Date d'ouverture : Commencement octobre.
Les cours suivants seront organisés :

Commerce : Comptabilité, correspondance commerciale, sténographie, calligraphie.

Langues : français, allemand, anglais, italien.

Durée des cours : environ 50 heures.

PRIX DES COURS

Pour les membres de la société : Fr. 6.— pour le premier cours ; Fr. 4.— pour chaque cours subséquent.

Pour les non-sociétaires : Fr. 10.— pour le premier cours ; Fr. 8.— pour chaque cours subséquent.

Une finance de garantie de Fr. 5.— est perçue lors de l'inscription.

Les inscriptions seront reçues *mercredi, jeudi* et *vendredi*, 24, 25 et 26 septembre, chaque soir, de 6 à 9 heures, à l'Hôtel du Faucon, 1er étage.

Les dames sont également admises.

Concierge du théâtre

Ensuite de démission du titulaire, la commission du Théâtre de la ville de Fribourg met au concours la place de concierge du Théâtre.

Entrée en fonctions, fin octobre 1919.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 30 septembre 1919, chez M. le notaire J. de Raemy, où est déposé le cahier des charges.

La commission du Théâtre de Fribourg.

J'OFFRE

belles carottes rouges, fourragères

par 5 et 10,000 kg.

ERNEST MARTI

KALLNACH, téléphone, 5

Dimanche 28 septembre

RECROTZON

au buffet de la gare de Léchelles

BONNE MUSIQUE

Invitation cordiale. **La tenancière.**

Constructions rapides et économiques

(RAPIDE S. A.)

Les constructions élevées avec ces matériaux s'édifient en quelques jours, sont incombustibles, salubres, économiques, légères, insonores, se font en toutes dimensions et formes.

Pour tous renseignements, s'adresser au soussigné, représentant pour les districts de la Sarine, de la Glâne et du Lac (partie allemande).

Prof. A. HERTLING

Architecte diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale
Richemont, 3, FRIBOURG. — Tél. 58

Agriculteurs solvables demandent à louer, pour février 1920, domaine de 40 à 100 poses.

Adres. offres à l'**Agence Immobilière & Commerciale A. Frossard,** rue des Epouses, 138, **Fribourg.** Téléph. 2.60.

Famille italienne habitant Bologne, demande jeune

BONNE

suisse française, de préférence catholique, pour s'occuper d'un enfant de 4 ans.

Pour références, s'adres. à **Mme de Rham, Glez, sur Grandson.** 6752

ON DEMANDE

dans bonne famille à Bâle, une jeune

femme de chambre

sérieuse, sachant bien coudre et repasser. — Prière d'envoyer les certificats à **Mme Edouard Ziesler,** *Gartenstrasse, 12, Bâle.*

Jeune fille

de 15-16 ans, est demandée pour aider au bureau, faire les commissions et aider au ménage. 6748

S'adresser sous P 6693 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

ON DEMANDE

pour petite famille,

bonne à tout faire

parlant le français et l'allemand, connaissant tous les travaux du ménage. Références exigées. Conditions.

Ecrire : **M. Trivero. 3, Kugel, St-Gall.** 6766

Pruneaux du Valais

franco, colis 10 kg. 5 kg.
9 fr. 4 fr. 50
Domaine des Grands Prés. Charrat (Valais).

Raisins du Valais

franco, colis.
5 kg. 10 kg. 30 kg.
Fend. fr. 9,80 19.- 36.-
Pruneaux 9.- 18.-
Tomates, 6.- 12,-
Dom. Claives, Charrat.

CONGO
LE MEILLEUR BRILLANT POUR LA CHAUSSURE

FOIN

On demande à acheter 50 à 100 toises de foin à fourrager sur place.

Faire offres et prix à **M. Emile Schweizer père, les Grettes** (canton de Neuchâtel). 6757

A vendre

2000 kg. de bon foin, de 1re qualité, à manger sur place, ou éventuellement à enlever. 6782

S'adresser à **l'auberge de Corserey.**

A vendre

au détail, jusqu'à épuisement du stock,

semelles de bois

pour galoches, à très bas prix. 6780

Fort rabais par quantité.

S'adres, **rue de l'Industrie, 8, Fribourg.**

Avendre

tout l'ameublement d'un petit magasin d'épicerie.

S'adresser, **33, Grand'Fontaine.** 6777

Visiter le matin.

AVIS

On achèterait quelques wagons de **tourbe bonne sèche.**

Adresser les offres à Publicitas S. A., **Lausanne,** sous chiffres P 24919 F.

Chacun peut gagner 10-30 fr. par jour.

On demande pour le placement d'un article de ménage, patenté et de vente facile, des dames et messieurs. Eventuellement on donnerait la représentation pour tout le canton à personne solvable et disposant de 1000 fr. Adresse ses offres sous chiffres B 14167 L à **Publicitas S. A., Lausanne.** 6753

Surveillant

On désire surveillant expérimenté, pour collège catholique de la Suisse française.

Adresser demandes écrites aux **bureaux de l'administration de la LIBERTÉ. avenue de Pérolles, Fribourg.**

Un ménage **demande place** de

concierge

si possible à la campagne. S'adresser sous chiffre P 6538 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 6643

ON DEMANDE

pour tout de suite, un

Garçon

de peine libéré de l'école.

Aux chaussures Modernes S. A., Rue de Romont, 26. 6170

DOMESTIQUE

L'Hôpital des Bourgeois à Fribourg, demande domestique connaissant le jardinage. Bonnes références exigées.

S'adresser sous P 6703 F à **Publicitas S. A., Fribourg.** 6771

Valet de chambre

muni de certificats, **demande place** comme tel dans famille ou institut. Irait à l'étranger pour date à convenir. 6774

Adresser offres à Publicitas S. A., **Fribourg,** sous P 6707 F.

CUISINE

Jeune fille désireuse d'apprendre la cuisine, trouverait emploi auprès d'un bon chef.

S'adresser à **l'Hôtel d'Angleterre, à Territet, Vaud.** 6783

Jeune fille

sérieuse, au courant des travaux d'un ménage soigné est demandée dans petite famille. Bons gages.

Adresser offres à **Mme Du Bois Haldimann, Les Brenets.** (Canton de Neuchâtel). 6758

F. Bopp

AMEUBLEMENTS
Rue du Tir, 8
FRIBOURG

Lits anglais

Lits d'enfants

depuis 32 fr.

Bicyclettes de dame

à vendre.

S'adres, **Pérolles, 12, 1er étage, à droite.**

S'ad. sous P 6618 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

Fleurs en pots

différentes sortes, très belles, ainsi que 2 lauriers, avec vase en bois.

S'adres. à **Mme Kolly,** Bellevue, 28, **Fribourg.**

Raisins de tables blancs
1er choix
Caisse de 5 kg. 7 fr. 95 fco.
Raisins de tables tessinois bleus
caisse de 5 kg. 5 fr. 75 fco.
Morganti & Cie, Lugano.

F. BOPP

Ameublements

Rue du Tir, 8

FRIBOURG

Toile cirée
Linoléum
Descentes de lit
BON MARCHÉ

A VENDRE

3 belles oies de Toulouse

S'adresser à **J. Page. Avry-sur-Matran, près Fribourg.** 6772

Raisins du Valais

18 fr. le colis de 10 kilos,
9 fr. le colis de 5 kilos,
franco
P. Thomas & Cie, Saxon (Valais). 6520

Chaussures

Avant d'acheter ou de commander, vous devriez consultez notre offre. Sans peine, vous serez convaincus que nous offrons les plus grands avantages.

Nous expédions contre remboursement

		26 29	30-35
Bot. p' filles et garç. ferrées avec ou sans cout. der., haute tige,	Fr.	15,50	18.50
» » cuir ciré, non ferrées, pour dimanche,		15.—	18.—
» » » Derby, solides « »		16.—	19.—
» » en box, peau de veau, souples, Derby,		18,50	22.—
» » » très soignées, fortes semelles,		20.75	23.75
Bottines pour dames, ferrées, avec ou sans couture derrière,		36-43	24.—
» » » cuir ciré, pour dimanche, non ferrées,		»	23.—
» » » cuir ciré, souples, jolie forme,		»	25.—
» » » peau de veau ciré, forme Derby,		»	29.—
» » » en box, talons ½ hauts, Derby, élégant,		»	29.—
» » » en box, bouts vernis, » »		»	30.50
» » » chevreau, » » »		»	31.—
» » » en box, qualité extra, » »		»	32.—
Bottines pour garçons, façon, Napolitains, bien ferrées, solides,		36-39	25.—
» » » façon militaire, à soufflets, bien ferrées,		»	28.—
» » » cuir ciré, souples, pour dimanche, Derby,		»	27.—
» » » en box, fortes semelles, jolie forme,		»	29.—
» » » » II semelles, » »		»	30.—
Bottines pour hommes, façons Napolitains, bien ferrées, solides,		40-47	30.—
» » » façon militaire, à soufflets, fort ferrées,		»	34.—
» » » façon militaire, à soufflets, hautes tiges		»	36.—
» » » cuir ciré, pour le dimanche, jolie forme,		»	30.—
» » » » » pour le dimanche, Derby,		»	31.—
» » » souples, fortes semelles, Derby, jolies		»	34.50
» » » en box, » » » élégantes		»	36.—

Socques ordinaires et fines, soul. d'hiver, chaussons & pant. en grand choix

Demandez notre catalogue gratis & franco.

AUX CHAUSSURES MODERNES S. A.

J. MARTY, gérant

Rue de Romont, 26 **FRIBOURG** **Rue de Romont, 26**

Weissenbach Frères

Exposition

DES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS ÉLEGANTES

MANTEAUX

Tailleurs Robes
Blouses · Peignoirs

Fribourg

J.B.

ON DEMANDE

Une jeune fille

robuste, pour tout faire, dans bonne maison de la campagne. Vie de famille.

S'adresser sous chiffres P 6561 F à **Publicitas S. A., Fribourg.**

A VENDRE

à Morat, la maison d'habitation, N° 358, rue du Temple allemand, composée de trois appartements, chacun de 3 chambres, cuisine, cave *et place pour le bois.* Eau et électricité à chaque étage. La maison est en très bon état. Prix modér.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à **l'Etude du Dr Emile Ems, à Morat.** 6243

A VENDRE

dans le district de la Sarine, **deux propriétés** de 40 et 75 poses en plein rapport.

Toutes facilités d'exploitation. 6796-1188

S'adresser à **MM. Week, Æby & Cie, banquiers, à Fribourg.**

A LOUER

domaine de 16 poses, situé à ¼ d'heure de Fribourg, sur route cantonale, deux logements, deux écuries, dépendances, etc.

S'adresser sous P 6721 F **Publicitas S. A. Fribourg.** 6794 1187

Grand Café-Restaurant

CONTINENTAL

FRIBOURG

Ouverture de la saison d'hiver

Tous les soirs **Concerts artistiques**

A partir du 1er octobre :

Jeudi, samedi, dimanche

Afternoon ten 4-6

Tous les JEUDIS, SOIR

Concert de Gala (classique)

Soliste : Mlle Alice LUDIN (Violon)

Hôtel-Restaurant & Café

A LOUER

avec toutes dépendances, dans ville du centre du canton de Vaud, établissement d'ancienne réputation, très bien achalandé et en pleine exploitation.

Affaire de tout premier ordre pr preneur sérieux.

Pour renseignements, s'adresser sous D 17589 L **Publicitas S. A., Lausanne.** 6722

Amodiation de pâturage

Le lundi, 29 septembre, à 1 heure de l'après-midi, le Conseil communal de Châtel-Saint-Denis exposera en location, pour le terme de 6 ans, sous de favorables conditions de paiement, les pâturages suivants :

1. La Riondounnaire ; 2. La Briaz ; 3. Les Paccots ; 4. Les Moilles de Grey ; 5. Le Radzi ; 6. Le Pralet ; 7. Le Bonkiaux ; 8. Les Erouvines ; 9. Le Perry ; 10. Le Gros Chalet ; 11. La Casar Derrey ; 12. Les Pueys ; 13. Le Gros Molosy ; 14. Le Petit Molosy ; 15. Belle-Chaux.

Les conditions seront lues avant les enchères.

Châtel-Saint-Denis, 5 septembre. 6515

Par ordre : **Le Secrétariat communal.**

Si vos cheveux tombent

DEMANDEZ

l'Eau tonique

parachute des cheveux

le produit le plus demandé actuellement et aussi le plus efficace.

Seul dépôt pour le canton de Fribourg :

P. ZURKINDEN, coiffeur

FRIBOURG

VENDEUSES

pour grande maison de confection et manufacture, au courant des deux langues et connaissant la branche *sont demandées.* Gage : 200 à 250 fr.

Offres avec certificats et prétention de gage sous chiffre P 216 U à Publicitas S. A., Bienne.

Terrain de l'Estivage - PAYERNE

Dimanche 28 septembre

JOURNÉE D'AVIATION

de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 ½ h.

Aviateurs militaires
sous les ordres du 1er lieutenant Henri ANDRÉ
Prix d'entrée : 1 fr. Réservées, 2 fr.
CANTINE -:- Moitié prix pour les enfants -:- GARAGE
En cas de mauvais temps, renvoi à quinzaine

Pneus d'autos

ET

chambres à air

neufs et de Ire qualité ; dimensions courantes jusqu'à épuisement du stock

Prompte livraison, à prendre au Dépôt

A. Blun & Cie, 35, rue de l'Hôpital, 35
BERNE

Téléphone 62.39 6755 P 8733 Y

INSTITUT DE LA TUILERIE

Saint-Maurice

Internat et Externat pour jeunes filles.
Cours de français. — Cours ménagers.
Leçons de musique, de langues, de sténodactylo.
Ouverture des cours : *1er octobre 1919.*

HOTEL DE L'AUTRUCHE

Fribourg

GRAND CAFÉ-RESTAURANT

Salles pour sociétés
Chambres
Pension

SE RECOMMANDE. 6785

H. GASPARI.

Fabrique de la place

demande

a) une employée sténo-dactylographe
b) un employé

tous deux bien au courant des travaux de bureau et connaissant le français et l'allemand.

c) un apprenti avec bonne formation scolaire.

S'adresser par écrit sous chiffres P 6692 F à *Publicitas S. A., Fribourg.* 6750

A VENDRE

pour cause de cessation de commerce, dans la grande salle de

l'HOTEL du FAUCON

samedi le 27 septembre, dès 10 h., lits complets, armoires à glace, divan, tapis, descentes de lits, tableaux.

LINGE : nappes, serviettes, drap en fil, fourres de duvet, couvertures de laine, couvre-lits, rideaux, etc.

Argenterie, vaisselle.

Bombonnes, une bouteille d'hôtel et divers autres objets trop longs à détailler. 6795

Recrotzon de Belfaux

Dimanche 28 septembre

BONNE MUSIQUE

Invitation cordiale. **Les tenanciers.**

Chauffage central

Albert BLANC

La Prairie, 55, Pérolles

TRANSFORMATIONS RÉPARATIONS

Soudure autogène

Téléphone 5.77 Téléphone 5.77